

sera au moins plus sain et plus économique. Ce sera un autre produit indigène ajouté à ceux encore trop peu nombreux et trop peu utilisés parmi nous; et s'il n'a pas, comme le *geng-sing*, le privilège de traverser les mers, il pourra au moins remplacer agréablement ce qui nous vient de l'étranger.

Les indifférents ne sauraient alléguer contre l'usage général de cette plante comme thé, la difficulté de se la procurer, puisqu'on la trouve en abondance par tout le pays. Elle croît surtout dans les marais, terrains bas, dans les prairies, sur le bord des ruisseaux et sur la levée des fossés. J'en ai trouvé plusieurs talles sur les bords de l'ancien aqueduc de la cité de Montréal.

On nous a souvent conseillé de nous passer des produits étrangers, de nous contenter des nôtres et de savoir nous suffire à nous-mêmes; voici une bonne occasion de mettre ce conseil en pratique. Nous pourrions en dire autant relativement à beaucoup de nos autres plantes, surtout dans la pratique de la médecine.

J. B. MEILLEUR, M. D.

Montréal, 21 décembre 1864.

Préparation du tabac (5me article).

Monsieur le Rédacteur,

J'ai encore un mot à dire sur la préparation du tabac. Ce sera le dernier, j'espère, d'ici à longtemps, car pour le moment cette question me paraît suffisamment claire.

Il s'agit d'un nouveau mode d'attacher le tabac pour le faire sécher. Dans certaines parties des Etats-Unis, les plus avancés dans la culture du tabac renoncent depuis quelques années au mode d'attacher les tiges avec de la ficelle. Ils adoptent de préférence le *spearing method*, comme plus économique, et facilitant mieux la disséca-tion. Ce mode consiste à enfler par le gros bout les tiges de tabac, sur une baguette ou latte de 4 pieds de long. Cette opération se fait au moyen d'une lame de fer de 2 pouces de large sur 6 de long. Le gros bout de cette espèce de dart est fait de manière à pouvoir se fixer facilement à l'extrémité de chaque baguette. Chacune de ces baguettes reçoit 7 à 8 pieds de tabac. On les met en suite sur les soliveaux du séchoir, qui doivent être placés à environ 4 pieds de distance les uns des autres. Chaque soliveau (scantling) a 12 pieds de long, 4 pouces de large et 2 pouces d'épais. Il peut recevoir 18 à 20 lattes chargées de 7 à 8 pieds de tabac comme on vient de le dire.

Cette manière de suspendre le tabac offre plusieurs avantages. D'abord les feuilles sont moins sujettes à être cassées. Chaque baguette est chargée sur le plancher, puis donnée à la personne qui se trouve au-dessus, sur les soliveaux qui doivent supporter les baguettes garnies. Autre avantage: au lieu de 4 à 5 personnes qui sont nécessaires d'après l'ancien mode, quand le séchoir est élevé, deux suffisent. Voilà déjà une économie qui paraîtra encore plus évidente par le calcul suivant:

Dans une grande exploitation de tabac, de 4 à 5 arpents, par exemple, pour suspendre et attacher la récolte il faut au moins

600 perches ou slabs à \$6.....	\$36.00
Ficelle.....	12.00
Total	\$48.00

En suspendant le tabac enfilé sur des baguettes,	
200 perches suffiraient.....	\$20.00
4000 baguettes ou lattes.....	8.00
Total.	\$28.00

Il y aurait donc économie de \$20, sans compter que les baguettes peuvent servir pendant longtemps. La ficelle au contraire est coupée chaque année pour décrocher le tabac, et par conséquent perdue.

Enfin on croit que le percement de la tige a l'effet de hâter la disséca-tion.

Ste. Anne, 12 janvier 1865

P.

Achat de graines pour les Sociétés d'agriculture.

Monsieur le Rédacteur,

Sous ce titre, la *Revue Agricole* du mois de janvier, en réponse à un correspondant, dit que "les Sociétés d'agriculture ont le pouvoir, sans autorisation préalable de la Chambre d'agriculture, d'employer une partie de leurs fonds à acheter des graines de semence choisies, comme mil, tréfle, etc., pour être distribuées aux membres ou souscripteurs, pour la valeur de la souscription, sous la condition que chacun sera obligé de semer ces graines."

Cette opinion du savant Rédacteur de la *Revue* est propre à induire les sociétés en erreur, puisqu'il existe un règlement, ou du moins un usage de la Chambre d'agriculture, défendant un tel emploi des fonds de chaque Société, sans une autorisation spéciale. Il est arrivé plusieurs fois que des sociétés n'ont pu obtenir ce pouvoir. Ce règlement est très-sage. Si chaque société pouvait dépenser son argent de cette manière, sans consulter la Chambre d'agriculture, on verrait bientôt tous les membres des sociétés faire payer au Gouvernement tous leurs grains de semence. Il y a déjà assez d'abus dans la manière de percevoir les souscriptions et d'employer l'argent des sociétés, sans en introduire un qui, à lui seul, renfermerait tous les autres.

Les sociétés feront donc bien de ne pas s'en rapporter à cette opinion de la *Revue*, et de consulter la Chambre d'agriculture si elles veulent acheter des graines.

UN PRÉSIDENT DE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

10 janvier 1865.

Tableau de la pluie tombée à Ste. Anne pendant les six mois de l'été — de Mai à Octobre inclusivement — 1864.

	Pi.	Po.	lig.
Mai	0	2	6
Juin	0	0	6
Juillet	0	0	2,25
Août	0	5	9,25
Septembre	0	8	2,50
Octobre	0	5	8,75
Total	1	10	11,75

(Observations faites à l'Ecole d'agriculture).

J. SCHMOUTH, Prof. d'agr.

Pédagogie.

Nous accusons réception d'un volume de 409 pages, intitulé *Cours de pédagogie ou principes d'éducation*, par Jean Langevin, prêtre, principal de l'Ecole Normale Laval. Ce travail qui est dédié à l'Honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'Education pour le Bas-Canada, est bien digne d'attirer l'attention et d'orner la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent